



ADDENDA # 3

Date : 17 juin 2020

Titre : Prestation des Services de nettoyage commercial pour l'Ambassade du Canada en Indonésie

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande De Proposition (DDP) pour la prestation des Services de nettoyage commercial, portant le numéro 20-172762. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. **Dans la section "Présentation des propositions" sur la première page de la DDP**

SUPPRIMER :

Dans son intégralité

INSÉRER :

Pour être déclarées valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à 14:00 EDT le 09 juillet, 2020 (heure d'Ottawa, Ontario). Aux présentes, cette date est appelée «date de clôture».

Seules les copies électroniques seront acceptées et reçues à l'adresse suivante :

internationalproposals@international.gc.ca

No de l'appel # :20-172762

2. **Dans la section, Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires**

SUPPRIMER :

Dans son intégralité

INSÉRER :

2.5 TÉLÉCONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES ET VISITE DES LIEUX – OBLIGATOIRE

En raison des impacts de la pandémie de la COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'ambassade du Canada en Indonésie afin de respecter les exigences de distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.



2.5.1 TÉLÉCONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Exceptionnellement, nous tiendrons une téléconférence des soumissionnaires au lieu d'une conférence sur place. Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de celui-ci assiste à la téléconférence prévue le lundi 22 juin, 2020 qui débutera à 08:00am, heure local de Jakarta en Indonésie.

Les soumissionnaires sont priés de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard deux jours ouvrables avant la téléconférence et de fournir les noms de la ou des personne(s) qui assisteront à celle-ci. Les soumissionnaires seront tenus de fournir leur nom et celui de l'entreprise qu'il représente au début de la téléconférence au représentant du Canada afin qu'il ou elle remplisse le formulaire de présence.

Information pour la téléconférence

- Numéro de téléphone : 1-877-413-4785
- Numéro d'identification de la téléconférence : 4736390

2.5.2 VISITE(S) DES LIEUX

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, nous avons identifié qu'une limite de trois soumissionnaires seront autorisée à assister à chaque visite et seront ajouté à l'horaire selon l'ordre de leurs inscriptions. De plus, un seul représentant par soumissionnaire sera autorisé à s'inscrire pour la visite des lieux.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard trois jours ouvrables avant la visite des lieux et de fournir le nom du ou de la participant(e). Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence.

Première visite des lieux

Se tiendra au **World Trade Center I, 6. étage a Jl. Jend. Sudirman No.Kav 29-31**, le mardi 23 juin, 2020 et débutera à 10:00am, heure local de Jakarta en Indonésie.

Les participants qui auront été confirmé à la première visite des lieux devront se présenter à l'adresse identifié, au plus tard quinze minutes avant le début de la visite des lieux.

Deuxième visite des lieux

Se tiendra au **World Trade Center I, 6. étage a Jl. Jend. Sudirman No.Kav 29-31**, le mardi 23 juin, 2020 et débutera à 12:00pm, heure local de Jakarta en Indonésie.

Les participants qui auront été confirmé à la deuxième visite des lieux devront se présenter à l'adresse identifié, au plus tard quinze minutes avant le début de la visite des lieux.

Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la téléconférence ainsi que la visite des lieux. Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la téléconférence et/ou la visite des lieux ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable.

Des instructions supplémentaires seront fournies lors de ces événements par le représentant du Canada, mais il est important de comprendre que dans un effort d'assurer la transparence et l'équité à



tous les soumissionnaires, aucune question et / ou discussion ne seront autorisée ni pendant la téléconférence ou durant les visites des lieux. Vos questions devront être envoyées par écrit au représentant du Canada suite à l'événement. Les questions recueillies seront données des réponses officielles et le tout sera partagées par écrit à tous les soumissionnaires au même moment. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DDP à la suite de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la DDP, sous forme de modifications.

Prière de noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une téléconférence des soumissionnaires et / ou une visite des lieux font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2018-05-22) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

3. À L'Annexe B – Base de Paiement

SUPPRIMER :

Dans son intégralité

INSÉRER :

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Nom du contact : _____

Numéro de téléphone : () _____

Adresse courriel : _____

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____

Date : _____



- a. Les soumissionnaires **DOIVENT** indiquer des taux mensuels et horaires fermes en Roupie Indonésienne (IDR), comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, qui comprennent tous les coûts nécessaires pour exécuter les travaux. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit être indiquée séparément, *si applicable, et doit apparaître **UNIQUEMENT** dans le **SOMMAIRE DES PRIX**.

* Si les taxes ne sont pas applicables, le soumissionnaire doit indiquer s/o dans le champ « montant », sur le SOMMAIRE DES PRIX.

- b. Il est **OBLIGATOIRE** que les soumissionnaires remplissent les **TABLEAUX DE PRIX** et le **SOMMAIRE DES PRIX** ci-dessous. Le fait de ne pas fournir des prix rendra l'offre non recevable.
- c. Les taux mensuels et horaires fermes qui seront soumis, doivent être tout compris alors ils doivent ainsi inclure le coût de la main d'œuvre, les matériaux et fournitures associés, l'équipement, les avantages sociaux, les frais généraux, administratifs et les bénéfices le cas échéant.
- d. Les frais de voyage et de séjour ne seront payés pour aucune partie de ce contrat, y compris toute relocalisation requise pour effectuer les travaux, comme indiqué à l'annexe A.

SECTION 1 / PÉRIODE INITIALE (24 MOIS)

TABLEAU DE PRIX 1A - PREMIÈRE ANNÉE			
Catégorie	Taux mensuel ferme	Nombre de mois	Sous-total
	A	B	(C = A x B)
Services de nettoyage routinier		12	
Tableau de prix 1A – Prix évalué (TVA exclue) (IDR)			

TABLEAU DE PRIX 1B - DEUXIÈME ANNÉE			
Catégorie	Taux mensuel ferme	Nombre de mois	Sous-total
	A	B	(C = A x B)
Services de nettoyage routinier		12	
Tableau de prix 1B – Prix évalué (TVA exclue) (IDR)			

**SECTION 2 / PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION**

Cette section ne s'applique que si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

TABLEAU DE PRIX 2 - PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION (TROISIÈME ANNÉE)			
Catégorie	Taux mensuel ferme	Nombre de mois	Sous-total
	A	B	(C = A x B)
Services de nettoyage routinier		12	
Tableau de prix 2 – Prix évalué (TVA exclue) (IDR)			

SECTION 3 / DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION

Cette section ne s'applique que si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

TABLEAU DE PRIX 3 - DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION (QUATRIÈME ANNÉE)			
Catégorie	Taux mensuel ferme	Nombre de mois	Sous-total
	A	B	(C = A x B)
Services de nettoyage routinier		12	
Tableau de prix 3 – Prix évalué (TVA exclue) (IDR)			

SECTION 4 / TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION

Cette section ne s'applique que si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

TABLEAU DE PRIX 4 - TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION (CINQUIÈME ANNÉE)			
Catégorie	Taux mensuel ferme	Nombre de mois	Sous-total
	A	B	(C = A x B)
Services de nettoyage routinier		12	
Tableau de prix 4 – Prix évalué (TVA exclue) (IDR)			



SECTION 5 / SERVICES AU BESOIN

Le nombre d'heures estimé est utilisé à des fins d'évaluation et ne constitue pas une garantie de volume.

MAIN D'ŒUVRE: Notre taux horaire ferme par ressource qualifiées sera :

TABLEAU DE PRIX 5 - Service de nettoyage au besoin et sur demande				
Période	Personnel professionnel qualifié	Nombre <u>estimé</u> maximal des heures par année	Taux horaire ferme	Sous-total
		A	B	C = A x B
Période initiale, première année	Nettoyeur	6		
	Superviseur	6		
Période initiale, deuxième année	Nettoyeur	6		
	Superviseur	6		
Première période d'option	Nettoyeur	6		
	Superviseur	6		
Deuxième période d'option	Nettoyeur	6		
	Superviseur	6		
Troisième période d'option	Nettoyeur	6		
	Superviseur	6		
Tableau de prix 5 - Prix évalué (TVA exclue) (IDR)				



SECTION 6 / SOMMAIRE DES PRIX – TOTAL

Le total sera utilisé dans le calcul du prix par point le plus bas défini à la section 4.4 METHODE DE SÉLECTION.

SOMMAIRE DES PRIX		
Tableaux de prix	Sous-total (TVA exclue)	
1A - Première année		
1B - Deuxième année		
2 - Première période d'option (troisième année)		
3 - Deuxième période d'option (quatrième année)		
4 - Troisième période d'option (cinquième année)		
5 - Services au besoin		
SOUS-TOTAL (IDR)		
TVA	%	Montant
TOTAL (Montant du sous-total + montant de la TVA) (IDR)		

LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES